



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023

Le 6 octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, Maire.

- En présence de Mesdames et Messieurs BLAIN Jean-Marie, BOURGOGNON Alain, FAYARD Bertrand, de CHAUDENAY Stanislas, GALLAND Bernard, GEORGES Hélène, JACQUELIN Bernard, JOUMARD Philippe, LACHAISE Stéphanie et MOREAU Jean-Louis.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 11

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Monsieur JACQUELIN Bernard a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Devis fenêtres Salle des Fêtes
- Décision modificative
- Tarifs salle des fêtes
- Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
- Participation financière Mission Locale
- Demande de subventions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 16 juin 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

2023 0610 022	Devis fenêtres Salle des Fêtes
---------------	--------------------------------

Madame le Maire indique au conseil le projet de changer les fenêtres de la salle des fêtes compte tenu de leurs usures et du manque d'isolation.

Des devis ont été demandés à deux entreprises :

- SARL Bourbon, qui propose un devis à 14 184,82 € H.T. (17 021,78 € T.T.C.)
- Poitevin Menuiserie, qui propose un devis à 11 737,95 € H.T. (14 085,54 € T.T.C.)

A la suite de l'étude des deux devis présentés, le conseil municipal constate que le devis proposé par la société Poitevin Menuiserie semble le plus intéressant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de choisir le devis proposé par la société Poitevin Menuiserie

2023 0610 023	Subvention fenêtres Salle des Fêtes
---------------	-------------------------------------

Madame le Maire expose le projet de changement des fenêtres de la salle des fêtes. A la suite de la présentation des différents devis obtenus, c'est l'entreprise Poitevin Menuiserie qui a été retenue avec un devis de 11 737,95 € H.T. (14 085,54 € T.T.C.).

Madame le Maire présente le plan de financement :

- Subvention FAR : 7 500 €
- Subvention DETR : 1 890 €
- Autofinancement : 2 347,95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire a constitué un dossier pour demander les aides financières.

2023 0610 024	Décision modificative
---------------	-----------------------

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de faire une demande de décision modificative auprès de Monsieur le Préfet aux comptes ci-dessous :

Compte 658821 : - 120 €

Compte 66111 : + 120 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte à l'unanimité** le rapport.

2023 0610 025	Tarifs Salle des Fêtes
---------------	------------------------

Le conseil municipal indique qu'il faut revoir les tarifs de la location

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide que les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 seront les suivants :**
 - Habitants de la commune : 150 €
 - Habitants hors commune : 300 €

Il sera demandé un chèque de caution de 500 € pour les dégâts et 200 € pour le ménage.

2023 0610 026	Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
---------------	---

Le maire expose au conseil la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale. Cette mise à jour permettrait entre autres d'intégrer les voies nouvelles et les classer dans le domaine public communal.

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau de classement conformément au tableau et à la carte annexés à cette délibération.

En conséquence, le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 17 157m de voies communales

2023 0610 027	Participation financière Mission Locale
---------------	---

La Mission locale nous sollicite comme chaque année pour la cotisation. Elle rappelle les modalités de calcul de la participation annuelle des communes :

- 0.65€ / habitant pour les communes de - 1500 habitants.
- 1.30€ / habitant pour les communes de + 1500 habitants.

Notre participation pour 2023 s'élève donc à 111,15 € (171 hab. x 0.65 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à verser la somme de 111,15 € à la mission locale.

2023 0610 028

Vote subvention Sapeurs-pompiers Humanitaires

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de subvention de du Groupe de Secours Catastrophe Français Pompiers - Humanitaires afin de les soutenir dans leurs différentes actions.

Le montant demandé par habitant étant de 0,05 € : $0,05 \text{ €} * 315 \text{ habitants} = 15,75 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord pour attribuer la somme de 15,75 € au Groupe de Secours Catastrophe Français Pompiers – Humanitaires

2023 0610 030

Numérotation de voirie

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rue à toutes les habitations pour permettre l'arrivée de la fibre optique sur notre commune, il convient d'identifier clairement les habitations et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la numérotation pour chaque habitation située aux lieu-dit Chaudenay, La Barillère, La Cauquanderie, La Folie, La Noaillerie, La Simonetière, La Touche, Le Chérou, Migny, Puy Guérin, Razeray
- **CHARGE** Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et des impôts
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale

En conseil communautaire, il a été décidé de verser intégralement le FPIC à la communauté de communes. Pour pouvoir en décider en conseil, deux membres de la communauté de communes se sont abstenus lors du vote (dont Madame le Maire).

Malheureusement, il s'est avéré que les abstentions ne comptent pas et donc nous n'avons pas pu délibérer. Le FPIC sera donc versé en totalité à la communauté de communes soit un montant de 7 552 €.

Questions diverses

- Madame le Maire exprime les investissements prévus l'année prochaine qui seront à prévoir au budget 2024 : réfection de la route de la Noaillerie, aménagement du terrain acquis par la commune au lieu Les Gains, achat d'une pompe à eau pour le service technique.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'une locataire des logements de la commune qui souhaiterait la réfection du sol de l'étage du logement. Le conseil municipal autorise le maire à demander un devis et à faire effectuer les travaux courant 2024.
- Madame le Maire indique la demande de 4 élèves du lycée à tenir un marcheur de producteurs le vendredi 22 décembre dans la cour de la salle des fêtes.
- Madame le Maire indique qu'une enquête publique va avoir lieu sur la commune de Le Tranger pour le projet d'installation d'un parc éolien.
- Madame le Maire explique qu'avant la fin de l'année, il va falloir définir des zones susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables. Le conseil propose dans un premier temps de choisir les zones à faible potentiel agronomique indiquées sur la carte établie par la DDT et la chambre d'agriculture.

Madame le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire, Françoise FAUCHON-VERDIER